

Le 21 septembre 2023

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-293**

Développement économique

Forum Mobilité durable du 12 octobre 2023

Convention de partenariat  
avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
Auvergne-Rhône-Alpes Loire

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	<b>27 SEP. 2023</b>
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président la délégation de pouvoirs pour approuver les conventions de « coopération » sans engagement financier, en numéraire et en nature, de la communauté d'agglomération ;

Considérant que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Auvergne-Rhône-Alpes Loire organise un forum sur la mobilité durable le jeudi 12 octobre 2023 sur le site de Roanne – Espace Mermoz – 14 Rue du Moulin Paillasson ;

Considérant que ce forum est à destination des artisans du territoire roannais afin de les sensibiliser et de les informer sur les solutions de mobilité durable ;

Considérant que dans le cadre de la démarche partenariale du Programme « Investissez Malin », la CMA a sollicité Roannais Agglomération pour être présent sur le salon ;

Considérant que cet événement permettra notamment de communiquer sur le dispositif d'aide économique aux éco-investissements en place et sur le salon l'instant éco-durable du 1<sup>er</sup> février 2024 ;

Considérant que cette convention de partenariat est sans engagement financier ;

**DECIDE**

- D'approuver la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Auvergne-Rhône-Alpes Loire pour l'organisation du forum sur la mobilité durable le jeudi 12 octobre 2023 sur le site de Roanne – Espace Mermoz – 14 Rue du Moulin Paillasson ;
- De préciser que cette convention est sans engagement financier.

*Par délégation du Conseil communautaire,*



Le Président,  
**Yves NICOLIN,**  
Maire de Roanne